



N° 7419  
Entrée le 23.12.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 23.12.2022

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg

Luxembourg, le 23 décembre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

L'Europe connaît depuis plus d'un an l'épidémie de grippe aviaire « la plus dévastatrice » jamais observée sur son sol, ont indiqué mardi les autorités sanitaires, avec environ 50 millions de volailles abattues dans les élevages infectés par le virus.

En octobre 2021, 37 pays européens ont été affectés par la grippe aviaire, et près de 2.500 foyers détectés dans les fermes du continent, selon un rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et du laboratoire de référence de l'Union européenne.

- Nous aimerions dès lors savoir de Monsieur le Ministre comment se présente la situation au Luxembourg ?
- Combien de foyers affectés ont été détectés ?
- Quel est le cas échéant le nombre de volailles ?
- Quelles mesures de prévention ont été déclenchées ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Tess Burton  
Députée

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, 8
Référence: 819122
27 DEC. 2022
A traiter par:
Copie à:



**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n°7419 de Madame la Députée Tess Burton et de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo**

**Nous aimerions dès lors savoir de Monsieur le Ministre comment se présente la situation au Luxembourg ?**

Contrairement aux différents pays de l'UE qui notifient un grand nombre de cas de grippe aviaire, la situation se présente de façon plutôt favorable au Luxembourg.

**Combien de foyers affectés ont été détectés ?**

Pendant l'année 2022, un seul foyer de grippe aviaire a été détecté sur des oies vivant en semi-liberté chez des particuliers avec un accès à un cours d'eau. C'est probablement au contact des oiseaux sauvages que les oies se sont infectées avec le virus de la grippe aviaire.

**Quel est le cas échéant le nombre de volailles ?**

Cinq animaux analysés au laboratoire ont été détectés positifs.

**Quelles mesures de prévention ont été déclenchées ?**

Afin d'éviter d'autres cas de grippe aviaire dans les cheptels de volaille, les autorités ont déclenché diverses mesures afin d'éviter les contacts entre volailles domestiques et oiseaux sauvages : confinement des volailles à l'intérieur des bâtiments ou sur des parcours extérieurs protégés par des filets, nourrissage et abreuvement à l'intérieur des locaux, déclaration de toute mortalité anormale en vue de confirmer ou infirmer une infection avec le virus de la grippe aviaire.

Luxembourg, le 12 janvier 2023

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

(s.) Claude HAAGEN